

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/349
28 janvier 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

JAN 30 1986

PETITION DE Mme NANCY KLEIBER CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

3105 Ducommun Avenue
San Diego, Californie 92122

Le 23 janvier 1986

Le Président du Conseil de tutelle
Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

J'ai appris que la population des Palaos, en Micronésie, va incessamment participer à un référendum au sujet de la disposition de la Constitution stipulant que ce territoire doit être exempt d'armes nucléaires. Etant donné les nombreux exemples d'ingérence et "d'éducation" du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, j'estime crucial que le Conseil de tutelle des Nations Unies participe au processus du référendum, soit représenté lors de l'organisation de ce dernier et en observe le déroulement.

Selon les renseignements dont je dispose, les Etats-Unis prévoiraient de consacrer 400 000 dollars à "l'éducation" des 8 000 électeurs des Palaos, soit 500 dollars par électeur. J'ai des inquiétudes quant au sort de la démocratie devant ce type de pression. On peut certainement penser que la population des Palaos est à même de déterminer ce qui sert le mieux ses intérêts et de voter en ce sens.

Je vous demande de prêter toute votre attention à cette question. Et je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'informer de tout fait nouveau la concernant.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Nancy KLEIBER, Ph. D.